

Taxes et redevances

Marques

à partir du 1er janvier 2007

Page 1 de 2

	Euros
Taxes de dépôt	
Taxe de base marque individuelle, jusqu'à 3 classes	240
Taxe de base marque collective, jusqu'à 3 classes	373
Taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ième}	37
Taxe supplémentaire pour l'enregistrement accéléré, jusqu'à 3 classes	193
Taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ième}	30
Taxe supplémentaire pour la description des éléments distinctifs	39
Enregistrement déclaration du droit de priorité	15
Examen d'antériorités	
Taxe de base examen, jusqu'à 3 classes	150
Taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ième}	20
Renouvellement	
Taxe de base marque individuelle, jusqu'à 3 classes	260
Taxe de base marque collective, jusqu'à 3 classes	474
Supplément par classe en sus de la 3 ^{ième}	46
Taxe supplémentaire pour une demande de renouvellement et/ou paiement endéans les six mois après la date d'échéance	129
Modifications de l'enregistrement	
Enregistrement cession ou transmission, licence, droit de gage ou saisie	
• première marque	54
• deuxième à cinquième marque	27
• pour chaque marque suivante	gratuit
Enregistrement limitation de la liste des produits et services	44
Enregistrement d'un changement de mandataire, y compris son inscription après l'enregistrement du dépôt	
• première marque	22
• deuxième à cinquième marque	11
• pour chaque marque suivante	gratuit
Enregistrement d'un changement de nom ou d'adresse du déposant, du mandataire, du titulaire ou du licencié	gratuit
Correction d'erreurs de plume dues au titulaire, après l'enregistrement	
• première marque	18
• pour chaque marque suivante	9
Opposition	
Opposition	
• opposition, taxe par opposition introduite	1.000
• taxe supplémentaire par droit invoqué en sus du troisième	100
• suspension sur requête et prolongation de celle-ci avant le début de la procédure (1 ^{ère} année)	gratuit
• suspension sur requête et prolongation de celle-ci après la 1 ^{ère} année, par périodes de deux mois	100
Traduction des arguments	
• quatre premières pages*	gratuit
• chaque page* ou partie de page en sus de la quatrième	55
Traduction de la décision, par page* ou partie de page	45

* Une page: maximum 30 lignes de 80 caractères maximum par ligne.

Taxes et redevances

à partir du 1er janvier 2007

Page 2 de 2

	Euros
Autres	
Renseignements	
• de moins d'une heure	23
• de plus d'une heure, par heure	55
Abonnement aux marques postérieures	
• taxe de base	50
• taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ième}	8
Datolite, mise à disposition électronique des données relatives aux marques	
• par marque	0,48
• par renouvellement	0,25
• mutations, par année quel que soit le nombre réel	2.428
Copies	
• non certifiées, par enregistrement	4
• non certifiées, autres par page	5
• certifiées conformes, par enregistrement	15
• certifiées conformes, autres par page	17
• acte de dépôt, par dépôt	4
Documents de priorité	15
Droit de transmission pour l'enregistrement international et pour la marque communautaire	
Par marque internationale, pour l'introduction d'une demande ou d'un renouvellement	80
Par marque communautaire, pour l'introduction d'une demande	80
Si les frais d'envoi dépassent le montant de 25 euros	Frais d'envoi réels
Publications	
CD-ROM Classification de Nice	61